

# FORMATION DES ASSISTANTES LASER

## Bulletin d'inscription



SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024



MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, PARIS

### INFORMATIONS DU MÉDECIN Toutes les données sont obligatoires

Titre :  Dr  Pr

Nom : ..... Prénom : .....

RPPS : .....

Adresse Professionnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tel : ..... Mobile : .....

Email : .....

### INFORMATIONS ASSISTANT(ES) Toutes les données sont obligatoires

	Nom	Prénom	Email
ASSISTANT(E) 1			
ASSISTANT(E) 2			
ASSISTANT(E) 3			

Pour inscrire des assistant(e)s supplémentaires, merci de nous contacter : [inscription@cerc-congres.com](mailto:inscription@cerc-congres.com)

### INSCRIPTION FORMATION DES ASSISTANTES DU 9 NOVEMBRE

L'inscription est réservée exclusivement aux assistantes des médecins membres de la SFLD

Pour obtenir le titre d' « Assistante en Dermatologie Interventionnelle », il est nécessaire de suivre le protocole complet de la formation : plus d'infos sur <https://www.sfldlaser.com/formation-cours>

Nombre d'assistant(es) inscrit(es) : ..... 190 €/pers

**TOTAL GLOBAL À PAYER** ..... €

J'autorise la diffusion de mon adresse (Email et/ou postale)

J'accepte que CERC CONGRES et ses filiales et la SFLD m'informent des prochains événements professionnels présentiel ou distanciel

Inscription Employeur	Inscription Individuel
Le bulletin, accompagné d'une lettre de prise en charge, doit être retourné avant le 25 octobre 2024 à l'adresse suivante :  CERC - SFLD 4 Rue Anne Vialle 19000 TULLE OU par mail à <a href="mailto:inscription@cerc-congres.com">inscription@cerc-congres.com</a>	Le bulletin, accompagné du règlement à l'ordre de CERC, doit être retourné avant le 25 octobre 2024 à l'adresse suivante : Cerc - SFLD 4 Rue Anne Vialle 19000 TULLE OU en ligne lors de votre inscription sur le site internet : <a href="https://www.sfldlaser.com/formation-cours">https://www.sfldlaser.com/formation-cours</a>

Conditions d'annulation (CGV sur <https://www.cerc-congres.com/cgv.html>)

En cas d'annulation d'inscription les congressistes ne pourront demander le remboursement de leurs droits d'inscription que si cette annulation est demandée avant le 25 octobre 2024, la date de la poste ou de l'email faisant foi, déduction faite de 30€ de frais de dossier. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.